Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Démission association loi 1901

Par roland74

Bonjour à tous.

Un membre du comité loi 1901 , un club de race, pose sa démission sur le Mésanger du conseil d'administration.

Ce que dise nos statuts pour une démission : les membres de l'association peuvent démissionner : la preuve de cette démission peut être faite par tous moyens .

Question : cette démission est elle acceptable ?

Merci pour vos conseil.

Par ESP

Bonjour
Pourriez vous, SVP, préciser quelle est votre situation..
Membre de l'association ou salarié ?

Par roland74

merci pour votre intérêt.

Membre de l'associassions , il n'y a pas de salariés.